Sur les réseaux, la passion mène à tout

Mathilde, de la couture au chocolat 11

Yvain Geneyay

Le Matin Dimanche

20 février 2022
N° 8 | **FR. 5.-** - € 4.60
(TVA 2,5% incluse)
JAA 1000 Lausanne 1

Marco Bertorello /AFP

Une mascotte qui vaut de l'or

À Pékin, c'est l'hystérie pour la peluche des Jeux 30

L'aventure éolienne a dégénéré à Fribourg. Récit emblématique 15-19

Melk Thalmann

Résiliente, l'économie suisse affiche une forme insolente

Deux années de pandémie n'ont pas eu raison de la bonne santé économique de la Suisse, dont les principaux indicateurs sont au beau fixe.

«Nous avons pris des mesures qui ont comblé presque tous les trous, donc, dès que la crise s'atténue, les entreprises recommencent à produire, et les consommateurs sont prêts à redépenser.» L'explication de l'économiste Jean-Pierre Danthine est toute simple. Couplée au bon bilan financier de la Suisse d'avant la crise, et à sa capacité à encaisser les chocs, elle permet de mieux comprendre pourquoi tout ou presque va si bien sur le front économique. Et de fait, les exportations - boostées il est vrai par la pharma et la chimie - se portent à merveille, l'inflation est bien moindre que dans les autres pays, le chômage est contenu et les dépenses des ménages affichent un niveau au moins égal à celui qui prévalait avant la crise. *Pages 2-3*

Simonetta Sommaruga et Ueli Maurer sont-ils bientôt loin?

CONSEIL FÉDÉRAL Après les défaites subies dimanche passé, les deux doyens du gouvernement se rapprochent de la sortie. Même si le sujet est tabou à Berne. *Page 7*

Pour nos vacances 2022, nous allons casser le cochonnet

VOYAGES Les agences reçoivent beaucoup de demandes pour des voyages lointains et chers. Des familles sont prêtes à débourser des dizaines de milliers de francs. *Page 6*

Migros et Coop sont intéressés par des légumes modifiés

OGM Un lobby s'active pour que les «ciseaux génétiques» sortent de la loi sur le génie génétique, ouvrant la voie aux fruits et légumes modifiés. La résistance s'organise. *Page 13*

Yann Marguet investit les planches d'ici en rêvant de Paris

HUMOUR Le souriant barbu ressort pour les théâtres romands son spectacle «Exister, définition», qui a passé deux années au frigo. Une date est prévue à Paris. *Page 43*

La météo

Voir votre météo complète en page 26

Jura 1° 5° Plateau 5° 9° Alpes -2° 3°

Contrôle qualité

Profils

Animaux Avec Clarissa et Sven, «Stitch» le chien errant mène une vie de pacha 21

People La seconde grossesse de Nabilla met les réseaux sociaux en ébullition 23

Écologie Chez certaines marques, la basket est verte, végane et compostable 24

À Fribourg, le vent de l'énergie est devenu celui de la discorde

● L'aventure éolienne fribourgeoise tourne à la foire d'empoigne. Opacité, mesures douteuses, conflits d'intérêts et appétits financiers: enquête sur les dessous d'un virage vert mal négocié.

TEXTES: JULIEN WICKY
julien.wicky@lematindimanche.ch
ILLUSTRATIONS: MELK THALMANN

«Il faut s'élever au-dessus de tout ça. Ce qui compte, c'est la transition énergétique, c'est le climat de nos enfants.» Ça revient en boucle. À chaque sollicitation, ou presque, dans ce dossier, à chaque interview, il y a toujours ce moment où on veut vous faire regarder ailleurs. La Terre brûle, vous n'allez quand même pas faire le jeu de ceux qui ne veulent aucune solution et hypothéquer l'avenir des générations futures. Et puisqu'on est entre nous, je vous le dis: des enfants, j'en ai deux, et je compte bien faire en sorte que leur avenir soit respirable. Mais pas au prix de fermer les yeux.

C'est une saga qui dure depuis plus d'un an. À l'automne 2020, dans un restaurant de La Joux, en plein district de la Glâne, le Canton de Fribourg annonce fièrement le début de son «aventure éolienne», son plan directeur étant validé par Berne, ce qui – c'est important pour la suite – n'est pas une garantie de l'irréprochabilité des projets. Sept sites sont retenus, tous dans les plaines sauf un, et quatre sont déjà en coordination réglée – jargon juridique pour dire qu'ils sont bien avancés.

Concrètement, la trentaine d'aérogénérateurs prévue d'ici à 2030 peut commencer à être planifiée dans les sites en question, de quoi couvrir 10% de la consommation du canton. À plus long terme, il est question d'environ 60 machines. ➜

Publicité

Contrôle qualité

➜ Entre euphorie et naïveté, certains élus communaux voient même dans ces mâts un «argument touristique». Il n'est pas question d'argent, mais d'image. La peinture verte coule à flots, mais rien ne va se passer comme prévu.

Car dans cette fable énergétique, la morale climatique paraît avoir justifié tous les moyens. Chaque semaine depuis ce lancement officiel, de nouvelles révélations bousculent la politique fribourgeoise. Au point que onze communes ont désormais saisi le Tribunal fédéral pour exiger de l'État, inflexible jusqu'ici, qu'il reconsidère son plan directeur, document servant de base à l'implantation d'éoliennes.

L'ambiance est morose, la confiance rompue, la défiance totale. Et il faut ici rendre au peuple ce qui est au peuple: ce sont des citoyens qui, à force de saisir la loi sur la transparence, ont fait sortir des milliers de documents qui ont jeté une lumière crue sur cette affaire. Alors nous avons suivi le conseil qu'on nous a donné: on s'est élevé au-dessus de tout ça. Pas pour détourner le regard mais, au contraire, pour mieux visualiser l'ensemble. Et ce qu'on y a trouvé n'est pas très beau: dans ce dossier, la transition énergétique et le climat de nos enfants ont vraiment bon dos.

1 Descendre des montagnes

La véritable histoire commence au Japon, peu avant 16 heures, le 11 mars 2011. Un peu plus d'une heure après avoir enregistré un important séisme, un tsunami ravage la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi. Médusée, la planète a sous les yeux la démonstration de sa fragilité. Les gouvernements s'emballent: il faut sortir de l'atome, et vite. La Suisse n'y échappe pas et met sur pied sa stratégie énergétique 2050, qui prévoit dans la foulée d'accroître nettement les soutiens aux énergies renouvelables.

> «On nous a traités de traîtres à la nation.»
>
> David Fattebert, syndic du Châtelard

Dans le canton de Fribourg, on n'était toutefois pas resté les bras croisés car on croyait déjà au potentiel d'énergies propres, dont l'éolien. Jusque-là, à en croire les documents élaborés par les services de l'État, les sites optimaux se situaient en altitude, sur les Préalpes. On rêve alors de planter quelques éoliennes sur les crêtes, à la façon de celles du Mont-Crosin (JU), dont l'histoire à succès commençait à s'éventer. Huit parcs, au total, devaient composer cette stratégie, mais l'accent était mis en priorité sur celui du Schwyberg. Porté par Greenwatt, une filiale de l'énergéticien local Groupe E – à 80% en mains de l'État fribourgeois – ce projet s'embourbe pourtant assez vite dans des conflits avec des défenseurs de la nature et du paysage. Mais le Canton semble déterminé à y croire.

Il y a beaucoup de théories sur l'effet papillon, mais aucune d'elles ne prétend qu'un tremblement de terre dans le Pacifique permet de modifier durablement l'aérologie d'un canton de Suisse romande. Pourtant, dès la fin de 2011, des énergéticiens vont se montrer très intéressés par l'installation d'éoliennes, non plus en montagne, mais dans la plaine fribourgeoise. La première preuve de cet engouement est l'implication active d'Ennova, un développeur éolien possédé en partie par les Services industriels de Genève (SIG). Des rencontres régulières sont organisées avec les différents services de l'État entre décembre 2011 et février 2012.

Suit une présentation devant des élus communaux. Pas d'ingénierie ni d'analyse climatique au programme, mais un cours d'art oratoire. Dans cette séance de mai 2012, Ennova insiste sur «l'importance du sens des mots». On ne parle pas «d'impact paysager ou d'impact visuel», mais de «perception visuelle» et de «sentiment paysager». Une éolienne révèle ainsi «l'extraordinaire» d'un lieu, d'un paysage.

Le terrain préparé dès 2012

Deux semaines plus tard, Ennova est dans les bureaux du préfet de la Glâne pour y vanter «le développement du grand éolien dans les plaines fribourgeoises». Exit les sites d'altitude préconisés jusqu'ici, on descend d'un étage. Officiellement – le discours est aujourd'hui partagé par le Département cantonal de l'énergie, que nous avons sollicité – c'est le développement technologique qui est invoqué: avec des machines plus grandes et plus efficaces, on peut produire «dans des zones préalablement délaissées en raison du manque de vent», souligne le document. Manque de vent. Retenez ce point, c'est important. En filigrane, on comprend aussi que la plaine est moins embarrassante pour les développeurs: moins de conflits avec les défenseurs de la nature et du paysage, des accès plus aisés et l'espoir de procédures plus simples, plus rapides, donc moins coûteuses. L'offensive a fonctionné: les deux sites évoqués dans cette toute première présentation, soit le massif du Gibloux et les Côtes du Glaney, sont aujourd'hui en coordination réglée dans le plan directeur cantonal.

Souvent, c'est un postulat déposé au Grand Conseil qui est cité pour justifier ce changement. Si c'est effectivement le cas, ledit postulat a été déposé en 2013 et se calque d'ailleurs à l'identique sur les démarches entreprises par les développeurs un an… plus tôt. Lobbying efficace ou coïncidence, à chacun d'en juger. Ce que l'on sait, en revanche, c'est que les Services industriels de Genève, actionnaires d'Ennova, ont approché dans le même temps Dominique de Buman, alors conseiller national PDC, pour qu'il «les représente auprès des communes» contre 2000 francs par mois. L'homme décline. D'autres élus ont-ils été contactés? C'est possible, mais on ne trouve plus personne pour s'en vanter.

Concurrence féroce

Quoi qu'il en soit, la sauce prend, le postulat est accepté et, dans le même temps, Ennova s'engage dans un premier partenariat avec la Commune du Châtelard pour y envisager un parc éolien. «La population était enthousiaste, avait voté favorablement, nous étions allés visiter les éoliennes du Mont-Crosin par cars entiers», se souvient le syndic David Fattebert, qui était jusqu'à peu membre de Suisse Eole, l'association suisse pour la promotion de l'énergie éolienne. Un mât de mesure est installé et tout avance pour le mieux. Ou presque. Car Greenwatt, la filiale de Groupe E, accepte très mal que la Commune se soit tournée vers un développeur hors canton et vole dans les plumes de la Commune du Châtelard. «On nous a traités de traîtres à la nation», se souvient le syndic, qui décrit la scène comme surréaliste. Nous sommes alors en 2014 et tout cela va être mis entre parenthèses.

En effet, en parallèle, le Canton finit par obtenir une étude qui confirme l'intérêt pour les sites de plaine et envisage donc de réformer son plan directeur. Un document que beaucoup jugent problématique. D'abord, le potentiel éolien du canton y est estimé de façon proportionnelle à sa surface. À ce jeu-là, les Grisons seraient le canton le plus approprié pour l'éolien, sauf que le vent y est très faible. Ensuite apparaît pour la première fois un élément qui s'avérera déterminant pour la suite. L'étude reconnaît que le programme de subventions de la Confédération pour les énergies renouvelables, la rétribution à prix coûtant, «rend intéressant» de développer des éoliennes sur d'autres sites que ceux initialement prévus et donc de viser «des périmètres au vent relativement faible».

2 Des concurrents très liés

Prêt à mettre en œuvre sa stratégie, le Canton de Fribourg recherche un expert pour l'accompagner. Le mandat est alors confié, sans appel d'offres, à Ennova, dont le Conseil d'État, selon ses réponses à plusieurs députés, s'est «assuré de l'indépendance». Il est permis aujourd'hui de douter de la qualité de ce contrôle. Surtout, le Conseil d'État s'est montré visiblement assez peu regardant sur le curriculum vitæ au moment d'attribuer ce rôle d'expert, en 2015, pour une période qui allait s'étendre de janvier 2016 à mai 2017.

Car après être venue prospecter dans le canton de Fribourg, Ennova se trouve prise dans un gigantesque scandale. Entre fin 2013 et début 2014, l'affaire fait la une des journaux genevois et nationaux. Actionnaires, les Services industriels de Genève sont en guerre ouverte avec le développeur éolien, il est question de contrats léonins, qui pourraient coûter jusqu'à un milliard de francs à la régie parapublique genevoise.

Cette vaste affaire nous apprend que les mesures de vent réalisées par Ennova pour des parcs qu'elle veut développer dans d'autres cantons suisses manquent de méthodologie. Tout ou presque est à jeter, selon un bureau anglais qui a analysé la situation. Le dossier coûte sa place au directeur des SIG et ces derniers se décident finalement à racheter totalement Ennova. Cela pour tenter de sauver une partie des dizaines de millions de francs investis sans avoir vu ne serait-ce qu'une hélice tourner.

Si la société genevoise n'est alors plus exactement la même qu'à l'époque et prend la forme d'un bureau d'ingénieurs rattaché aux SIG, il n'en demeure pas moins que ces derniers ont grand besoin de réaliser les parcs éoliens en question. Dans une interview accordée en 2014 à la «Tribune de Genève», Antonio Hodgers – alors conseiller d'État genevois chargé de l'Énergie – le dit: «Il faut maintenant mesurer tous ces parcs potentiels et ensuite les partager avec d'autres cantons, en premier lieu romands, avec lesquels j'ai déjà pris contact.» Et d'avouer que le Jura et Neuchâtel se sont montrés peu réceptifs. La liste n'est alors plus très longue.

Intérêts convergents

Se produit subitement un phénomène étrange. Alors qu'ils se livraient à une concurrence féroce, Ennova et Groupe E Greenwatt s'associent en 2014 au Châtelard et le font savoir dans la presse locale. Dans le même article, le chef du Service de l'énergie du canton de Fribourg, Serge Boschung, prend connaissance de ce partenariat et explique qu'une nouvelle évaluation du potentiel éolien est en cours. En clair, cette collaboration n'est un secret pour personne.

Par ailleurs, Groupe E et les SIG étaient déjà partenaires dans d'autres cantons dans une société commune appelée Verrivent. Mais dans son examen au moment d'attribuer le mandat, le Conseil d'État n'a pas jugé bon d'examiner cette indépendance hors du périmètre cantonal. Sollicité sur ce point, le Département cantonal de l'énergie répond que cette limitation se justifie, car «c'est notre domaine de compétence dans le cadre du plan directeur cantonal». C'est un choix. Par ailleurs, à peine quelques mois avant de commencer son mandat d'expert, Ennova signe deux conventions avec Le Châtelard et Grangettes, portant sur trente ans et visant à une participation des SIG dans d'éventuels futurs parcs.

De son côté, Groupe E Greenwatt aurait vraiment aimé jouer ce rôle. Un e-mail envoyé à plusieurs communes fribourgeoises, en 2017, par le chargé d'affaires éolien de la société fribourgeoise le résume. «Malgré nos demandes répétées, Groupe E Greenwatt n'a finalement pas pu être consulté et n'a finalement pas participé au groupe de travail des différents services de l'État pour la refonte complète du plan directeur éolien. Ils ont souhaité éviter tout conflit d'intérêts.»

Faut-il le rappeler, Groupe E est à 80% en mains de l'État fribourgeois et tant l'actuel conseiller d'État chargé de l'Énergie, Olivier Curty, que son prédécesseur, Beat Vonlanthen, siègent au conseil

d'administration. Le cadre de Groupe E poursuit sa missive en précisant que les contacts se sont arrêtés en 2014, mais que toutes les données récoltées, de vent notamment, ont été transmises. Il paraît confiant sur le fait que les sites identifiés précédemment – dès 2012, juste après la catastrophe de Fukushima, apprend-on – puissent être retenus.

L'État pas très curieux

Le travail d'expertise d'Ennova pour le Conseil d'État fribourgeois durera officiellement de janvier 2016 à mars 2017. Or le Conseil d'État pouvait-il valablement confier un mandat à une société auparavant directement intéressée par le développement de parcs éoliens dans le canton? Depuis que l'affaire a éclaté, le Conseil d'État a été sollicité à plusieurs reprises par des députés et, s'il ne revient pas sur ses choix, avoue qu'il «a appris» qu'Ennova, les SIG et Groupe E avaient des partenariats. Prétendre dans le même temps s'être assuré de «l'indépendance» d'Ennova paraît dès lors un brin téméraire.

Ces accords prévoyaient en plus que les SIG pouvaient prendre une possible participation maximale de 33% dans les projets du «Massif du Gibloux» et de «Côte du Glaney», pour autant qu'ils voient le jour et soient développés par Groupe E Greenwatt. En parallèle, Groupe E Greenwatt aurait pu prendre 50% dans deux parcs développés par les SIG dans le canton de Neuchâtel. Interrogé, Groupe E nous précise que «ce partenariat avait pour unique raison d'être le partage des risques de développement, pour le moins coûteux, des différents parcs, sachant que tous les parcs étudiés ne verront probablement pas le jour, et le partage des importants investissements que nécessite la réalisation de tels parcs». Il n'empêche que cela ressemble à un arrangement où tout le monde trouve son compte, sans que l'État n'y voie quelque chose à redire. «Pour rappel, les quatre sites actuellement en coordination réglée avaient été préalablement prospectés par Ennova et sont repris depuis par Groupe E Greenwatt», résume Antoinette de Weck, députée PLR au Grand Conseil fribourgeois, membre de Paysage libre et très active dans ce dossier.

Ennova a choisi de refuser de répondre à nos questions et nous a soumis une déclaration dans laquelle elle déclare qu'elle «a réalisé son mandat avec tout le sérieux et l'indépendance requise, dans le cadre d'un groupe de travail constitué de plusieurs services du Canton de Fribourg. Par ailleurs, Ennova, tout comme les SIG, ne développe aucun projet éolien dans le canton.» Et de dénoncer «un dénigrement qui vise en réalité à empêcher toute construction d'éoliennes dans le canton». Dans la seule interview accordée jusqu'ici, fin décembre, à «La Liberté», le directeur d'Ennova, Jean-Luc Zanasco, se défendait en assurant qu'il était impossible de «tordre les résultats» et qu'il était logique, en appliquant les critères définis, que les sites précédemment prospectés se retrouvent aujourd'hui dans le plan directeur.

Nous aurions aimé questionner cette logique, en vain. Ce d'autant plus que plusieurs présentations faites aux communes par la suite insistaient sur le fait qu'Ennova et Groupe E s'étaient considérablement rapprochés depuis 2015. Un rapprochement qui s'est aussi matérialisé physiquement, puisque les deux entités sont logées dans le même immeuble, à Granges-Paccot.

Dans la liste des étrangetés, on peut encore ajouter que le Conseil d'État a confié en parallèle l'élaboration de son plan sectoriel de l'énergie à Juvet Consulting, entreprise de l'ancien directeur puis administrateur délégué d'Ennova. Enfin, Ennova avait également à analyser les mesures de vent réalisées – nous y reviendrons – par la société Kohle-Nussbaumer sur mandat de Groupe E, qui est aussi un actionnaire minoritaire disposant d'un fauteuil au conseil d'administration.

En guise de commentaire, l'énergéticien fribourgeois nous indique «qu'il ne lui appartient naturellement pas de porter un jugement sur les choix des mandataires opérés par l'État de Fribourg». Et d'ajouter n'être jamais intervenu dans le travail d'experts de ces derniers. «Le fait qu'Ennova occupe des bureaux dans le même bâtiment que ceux de Groupe E Greenwatt, tout comme un autre bureau d'architecture d'ailleurs, n'y change rien.»

> **«Le critère du vent est un critère parmi beaucoup d'autres, certainement tout aussi importants.»**
>
> Département cantonal fribourgeois de l'énergie

Avis de droit explosif

Tous ces éléments ont conduit les communes de Vuisternens-devant-Romont et de La Sonnaz à demander un avis de droit à Maître David Ecoffey, début octobre, lequel fait état de la plupart des griefs évoqués dans ce chapitre. C'est sur ces sérieux soupçons de conflits d'intérêts que ces deux communes, soutenues par une quinzaine d'autres, ont demandé au Conseil d'État de reconsidérer totalement son plan directeur. Ce dernier leur a opposé une fin de non-recevoir juste avant Noël et c'est ce qui a conduit onze communes à saisir le Tribunal fédéral à la fin janvier. Une procédure derrière laquelle se cachent désormais Ennova et Groupe E pour ne pas répondre à certaines questions. Les syndics, eux, se disent «désabusés», avoir le sentiment que «leur destin leur échappe» et sont inquiets de ne pas pouvoir faire entendre la voix de leurs citoyens qui, l'an dernier, ont très clairement refusé l'implantation d'éoliennes lors de votes consultatifs.

Sur ces aspects, le Département de l'énergie nous renvoie aux réponses qu'il a déjà données aux députés, et qui sont précisément questionnées par l'avis de droit. Et de relever que si le canton et les communes devaient, dans l'ensemble de leurs activités, se limiter à n'octroyer des mandats qu'à des bureaux sans lien avec des entreprises actives dans le canton de Fribourg, plus aucun bureau ne travaillerait pour des collectivités publiques.

S'il fallait résumer la situation dans laquelle on se trouve, le recours de Me Ecoffey vaut mille mots: «Cette situation est celle dans laquelle se retrouverait une personne, par hypothèse, victime d'une erreur médicale et partie dans un procès dans lequel une expertise médicale favorable au médecin vient d'être déposée. Mais on découvre postérieurement que l'experte est en fait l'épouse du médecin et le juge est le père du médecin. Le juge refuse d'entrer en matière sur la nullité de l'expertise et exige de la victime qu'elle apporte la preuve que le conflit d'intérêts a faussé le résultat de l'expertise.» Le sort du recours ne portera toutefois que sur la faisabilité ou non de réexaminer le plan directeur, pas sur le fond.

3 Transparence, où es-tu?

Ces éléments éclairent d'une tout autre lumière le premier scandale de ce dossier: le manque total de transparence. En pleine deuxième vague de Covid, lors de cette fameuse conférence de presse de l'automne 2020, le conseiller d'État Olivier Curty n'est pas seul. À ses côtés, on trouve des représentants de Groupe E, mais aussi le vice-syndic de Vuisternens-devant-Romont, portant la voix des communes. Soulignons-le, ce dernier travaille dans une filiale de Groupe E. Le ton est aveuglément optimiste: la photo officielle du Conseil d'État pour 2021 montre d'ailleurs Olivier Curty avec une petite éolienne stylisée dans la main.

La conférence de presse passe relativement inaperçue dans la région, mais peu après, les citoyens de Vuisternens-devant-Romont reçoivent un tous-ménages signé de Groupe E Greenwatt et de leurs autorités communales. Ils tombent des nues. On leur apprend que leur commune pourra bientôt accueillir jusqu'à sept éoliennes et que des discussions ont été engagées de longue date. À la veille des élections communales du printemps 2021, le débat s'enflamme et des citoyens décident de saisir la préposée fédérale à la protection des données. C'est le début de l'orage.

Plusieurs communes découvrent alors que Groupe E Greenwatt s'est engagé dans des conventions «strictement confidentielles» depuis janvier 2017, au moins. Les conventions sont sans équivoque dans les buts poursuivis: les autorités communales doivent «faire valoir leur poids politique sur les autorités locales, régionales et cantonales pour favoriser le développement harmonieux du projet.» La Commune s'engage aussi à favoriser l'adhésion des propriétaires fonciers et de la population impactée et à se mettre en commun avec les développeurs «jusqu'au permis de construire». Au début du scandale, l'énergéticien fribourgeois avait tenté de justifier ces conventions par une pratique commerciale destinée à éviter la concurrence.

Or, nous le rappelions à l'époque, le printemps passé, Groupe E Greenwatt ➜

Contrôle qualité

➜ se vantait en parallèle, dans des slides de présentation tout aussi confidentiels, que «la concurrence était réglée» et revendiquait sa collaboration avec Ennova qui a «emménagé chez (sic!) Greenwatt». Tout cela pendant l'expertise d'Ennova auprès de l'État.

Erreur de communication

Suite à la révélation de cette affaire dans nos colonnes, Groupe E Greenwatt avait fini par reconnaître une erreur de communication et annonçait laisser la main aux communes pour prendre l'initiative de futurs projets éoliens. Dans certaines de ces séances, le Service cantonal fribourgeois de l'énergie était invité, mais Olivier Curty nous assurait à l'époque que, bien que membre du conseil d'administration de Groupe E, il n'était pas au courant de ces pratiques, qu'il les regrette et ne les cautionne pas, ce que confirme encore le département aujourd'hui.

Le dossier a eu, politiquement, l'effet d'une bombe. La plupart des conseils communaux concernés ont été entièrement renouvelés lors des élections, les élus précédents se faisant taxer de naïveté mais aussi de cupidité. «Les conseils communaux ont été appâtés par des recettes que les promoteurs leur faisaient miroiter et ils ne se sont pas rendu compte du gigantisme des installations (jusqu'à 220 mètres de haut). En s'engageant à garder secrets leurs pourparlers avec les promoteurs, ils ont discrédité entièrement leur démarche», soutient Antoinette de Weck. La mécanique était rodée: dans les présentations, on promet, par exemple, aux autorités de Vuisternens environ 6% du rendement financier d'une éolienne, soit 62'000 francs par an. Pour des communes qui ne sont pas connues pour être les plus riches du canton, les pales en valent la chandelle.

L'énergéticien fribourgeois ayant promis de faire un pas en arrière après cette affaire, les choses auraient dû se calmer. Il n'en a rien été. La Sonnaz en a fait l'expérience. À la fin du printemps 2021, la commune reçoit une lettre de Groupe E l'invitant à faire preuve de retenue quant à la transmission de documents au sens de la loi sur la transparence. L'entreprise demande même à être informée au préalable de toute demande portant sur des documents qui la concernent, pour qu'elle puisse donner son avis sur la transmission. La Municipalité se fend alors d'une missive rappelant à Groupe E qu'il ne se trouve pas dans une «république bananière» et n'a pas à s'immiscer dans ses affaires. Et de rappeler que seule la préposée cantonale à la transparence détient ce rôle d'autorité. L'affaire avait fini en excuses publiques. Ambiance.

4 Vive le vent, vive le vent d'hiver

Dans ses quatre pages de réponses à nos 22 questions, Groupe E Greenwatt en consacre plus de la moitié à rappeler l'importance d'un approvisionnement sûr en électricité en hiver et les risques que représente la perspective d'une pénurie pour l'économie suisse. Soit. À poursuivre ce raisonnement, mieux vaut donc des éoliennes qui produisent beaucoup: en plus de répondre aux besoins d'approvisionnement, cela aurait pour effet d'augmenter sensiblement la part d'énergie propre et indigène dans le mix du canton. Sauf qu'à Fribourg, le résultat ne paraît pas pencher dans cette direction. Il y a d'abord le ressenti général: ceux qui vivent en plaine en sont sûrs, le vent est moins fort qu'en montagne. C'est donc a priori pour cette raison qu'on mise sur de plus grosses machines, afin d'atteindre le rendement espéré. Mais le ressenti ne fait évidemment pas tout.

Selon Groupe E Greenwatt, «les engins actuels atteignent une production satisfaisante à partir d'un vent de 4 à 5 mètres par seconde, soit des conditions similaires à ce qui prévaut dans les régions voisines de la Suisse, lesquelles comptent déjà près de 6000 éoliennes». Et de se «contenter de relever que, en ce qui concerne le vent, il est préférable de disposer de sites avec des flux de vent continus et les plus réguliers possible, plutôt que de sites très venteux, mais avec de fortes variations». Pourtant, toutes les études qui précèdent ce changement de stratégie préconisent les sites d'altitude, ce que l'énergéticien sait au premier plan puisqu'il s'était engagé dans le site préalpin du Schwyberg, qui devait être le premier parc éolien fribourgeois.

Mesures incomplètes

À ce titre, on relèvera encore une autre particularité de ce dossier. L'Atlas suisse des vents sert en partie de base à la définition des sites éoliens. Dans sa version de 2004, on ne dénombrait que peu de vent sur les plaines du plateau suisse. Mais douze ans plus tard, comme le montre une archive du site internet de KohleNussbaumer (souvenez-vous, il s'agit de l'institut au sein duquel Groupe E Greenwatt est actionnaire), il est toutefois écrit que grâce à des mesures effectuées dans la partie ouest du plateau, les résultats montraient le contraire et le plateau suisse devient alors très venteux. Trois ans plus tard, en 2019, les valeurs sont à nouveau revues à la baisse dans cet atlas. À ce sujet, il est assez piquant de relever que pro ou antiéoliens encensent ou dénigrent ce document selon les résultats qu'il donne.

> **«En s'engageant à garder secrets leurs pourparlers avec les promoteurs, ils ont discrédité entièrement leur démarche.»**
>
> Antoinette de Weck, députée PLR au Grand Conseil fribourgeois, membre de Paysage libre

Dans le cadre de son mandat pour l'État fribourgeois, Ennova a donc dû s'atteler à analyser des mesures de vent sur les sites potentiellement étudiés, dont certaines de ses propres mesures. C'est ce qui ressort d'une étude comparative jointe à l'élaboration du plan directeur. Premier constat: cette étude reconnaît elle-même des biais méthodologiques. En particulier, la plupart des mesures ne se sont pas étendues sur le minimum recommandé d'une année – une bonne moitié n'atteint même pas six mois – et des résultats ont même été extrapolés, faute de mesures «in situ».

Une curiosité que corrobore Denis Grandgirard, syndic de La Sonnaz, qui se souvient avoir signifié à l'ex-directeur de Greenwatt qu'il n'avait jamais vu le moindre mât dans sa commune. L'ex-directeur lui avait alors confié que les mesures de vent avaient été «extrapolées» pour sa région. «Une aberration», à ses yeux. Le mât de mesure resté le plus longtemps en place est celui du Châtelard, la commune qui rêvait à l'origine de son parc éolien. Et les résultats ne sont guère probants: installé durant près de trois ans, il a enregistré une vitesse moyenne de tout juste 4 mètres par seconde, soit la fourchette inférieure invoquée par l'énergéticien précédemment.

Groupe E nous soutient d'emblée «qu'il n'est dans l'intérêt d'aucune des parties prenantes – Canton, communes, développeurs de parcs éoliens et mandataires – de disposer de mesures de vent qui auraient été surestimées. Toutes auraient à pâtir que les parcs ne produisent pas les quantités d'électricité escomptées et soient en définitive déficitaires.» Cela paraît logique. Passons alors à une devinette: si, dans le but de la transition climatique ou d'un approvisionnement sûr, vous souhaitez implanter une éolienne, quel critère serait le plus important? On peut naïvement se dire que, dans la moyenne, le courant d'air jouerait un rôle, sinon prépondérant, plutôt important. C'est d'autant plus vrai pour les éoliennes que si la vitesse du vent double, cela multiplie par huit la production de l'engin.

Le vent compte pour beurre

À Fribourg, les sites identifiés par Ennova ont fait l'objet d'une grille d'évaluation répartie en quatre catégories (société, technique, économie, nature et paysage), elles-mêmes subdivisées en douze dimensions allant de la distance aux habitations à la protection des chauves-souris. Et dans la note finale, la vitesse du vent ne compte que pour… 10%. Alors que la Confédération demande aux cantons de définir les sites les plus productibles possible, ce chiffre a de quoi interroger. Surtout, la manière dont il a été établi interroge. Officiellement, cela est présenté par le Canton comme une consultation transparente de 25 acteurs, favorisant l'équité et l'intérêt commun.

Dans le détail, on sait désormais que les réponses viennent de cinq services de l'État, de sept organisations environnementales, de deux énergéticiens (Groupe E et les Forces Motrices Bernoises) et de onze communes, dont trois seulement sont directement concernées par les parcs éoliens projetés. N'aurait-il pas fallu insister? «Tous les acteurs fribourgeois et par conséquent toutes les communes ont été invités», répond l'administration, qui assure que des séances d'information ont eu lieu dans tout le canton, le sujet éolien ayant été présenté sans retenue. On reste tout de même assez loin d'une consultation représentative.

Groupe E, lui, souligne «qu'il ne lui appartient pas de juger du bien-fondé de ces pondérations». Reste que dans sa réponse à la consultation, l'énergéticien préconise que le vent doit compter pour 30% de la note finale mais, surtout, il accorde le même poids au raccordement électrique et à l'accès routier. Cela a pour effet de favoriser les sites de plaine. L'énergéticien adresse par ailleurs son modèle de pondération à plusieurs communes. À l'inverse, les Forces Motrices Bernoises – qui ont l'expérience du parc du Mont-Crosin – estiment que le vent est LE critère essentiel et qu'il doit compter pour près de la moitié dans la note. Cela semble cohérent. Mettrait-on un barrage dans un ruisseau? Les raccordements et accès routiers ne comptent, eux, que pour 20% du total.

Pour le Service fribourgeois de l'énergie, c'est le virage inverse: le vent ne doit même compter que pour 7,5% du total. Le département s'en justifie en disant que les sites avec une vitesse de vent trop faible (moins de 4,5 m/s) avaient été éliminés d'entrée et que «le critère du vent est un critère parmi beaucoup d'autres, certainement tout aussi importants».

Mais le résultat de cette consultation sera encore modifié, car de nouveaux critères sont ajoutés par la suite, sans que les raisons ne soient expliquées dans les documents officiels, pondérant à nouveau à la baisse la note consacrée au vent. Pour les opposants au projet qui ont obtenu ces éléments, cela a pour effet «d'augmenter encore la note des sites prospectés par Ennova avant son mandat puis par Groupe E Greenwatt». C'est peu dire que l'on s'éloigne à grands pas de la démarche transparente précédemment vendue. Le Département fribourgeois de l'énergie justifie, de son côté, cette différence par une évolution entre le début du processus et la sortie du rapport pour la définition des sites éoliens, certains éléments ayant fait l'objet de nouvelles directives fédérales, par exemple.

Filtres particuliers

En plus de cette pondération peu claire, on peut aussi s'étonner de voir disparaître des sites pourtant très bien notés. C'est le cas du parc projeté à Salvenach, dans la région de Morat. Alors qu'il obtient la deuxième meilleure note, il est éliminé en raison «d'une expertise de vent spécifique». Problème? Lorsque des citoyens et des élus ont voulu accéder à cette expertise, il leur a été répondu par le Service de l'énergie qu'elle n'existait pas. Ni plus ni moins. Par ailleurs, dans l'étude comparative des vents réalisée par Ennova, celle-ci a exclu les mesures réalisées sur ce site du nord du canton, jugées insuffisamment fiables. Alors sur quoi s'est fondé le Canton et, surtout, pourquoi exclure un site aussi bien noté? Soit c'est un aveu de mesures bancales, soit cela cache autre chose. Pour l'heure, le doute demeure. La députée PLR Antoinette de Weck suppose que des «intérêts politiques et économiques» autour de cette région, plus riche, ont joué un rôle.

Publicité

HIRSLANDEN
CLINIQUE BOIS-CERF

LE DOCTEUR GUY MESSERLI
Spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, membre FMH

a le plaisir de vous faire part de son installation en pratique privée ainsi que de sa collaboration avec la Clinique Bois-Cerf.

Adresse du cabinet :
Avenue du Servan 10, 1006 Lausanne
T 021 921 32 21, dr.messerli@smcc.ch

On relève aussi que le seul site montagneux conservé est celui du Schwyberg, lequel avait, pendant l'élaboration du plan directeur cantonal en 2016, fait l'objet d'une décision défavorable du Tribunal fédéral, faute de base légale solide, provoquant l'ire du Conseil d'État, qui pointait du doigt «l'acharnement des milieux écologistes». On s'en souvient, c'est Groupe E Greenwatt qui développait depuis 2009 ce projet lorsque les Préalpes semblaient être une priorité. Aujourd'hui, si l'on en croit les pondérations de note et les sites retenus, le site fait figure d'exception et donne l'impression d'un grand écart. À moins que, en regard des montants colossaux déjà investis dans ce dossier, l'État – actionnaire de Groupe E – ne puisse se permettre de tirer la prise de ce projet? C'est une interrogation de plus.

Ce n'est pas tout. D'autres sites – pourtant bien notés en termes de vent – ont été exclus par l'application d'un filtre: pas moins de six éoliennes par parc. Une règle censée éviter le mitage du territoire. Ce critère a conduit à l'exclusion sans autre considération de quatre sites, dont certains bien ventés. Pour trois d'entre eux, il était tout de même possible d'ériger jusqu'à cinq hélices.

À la question «Ne vaut-il pas mieux cinq éoliennes qui produisent beaucoup que sept (ou plus) qui produisent peu?», le Canton de Fribourg répond que «l'idée que des parcs éoliens de plaine produisent forcément peu d'énergie n'est pas correcte. Certains sites présentent de très bonnes conditions de vent. D'autres un peu moins, mais cela pourrait être compensé par d'autres avantages, par exemple l'accessibilité des zones, le raccordement au réseau, etc.» Sauf que ces derniers points n'ont aucune incidence sur la production, ils visent seulement à faire baisser le coût de construction.

Il subsiste encore une avalanche de questions: pourquoi des lieux occupés uniquement par des chalets d'alpage, habités seulement en été, obtiennent une note identique de distance aux habitations que d'autres qui jouxtent des dizaines de milliers d'habitants? Pourquoi certains sites ont-ils été redimensionnés alors qu'ils auraient pu accueillir, dans des versions précédentes, les six éoliennes minimum évoquées? Autant d'interrogations qui poussent des élus à exiger une enquête administrative de la part du Conseil d'État, une enquête que celui-ci refuse d'ordonner, préférant «étudier la possibilité de lancer une expertise indépendante, ce qui souligne sa volonté d'une transparence totale».

5 Des subventions sinon rien

Si dans toute fable il faut une morale, dans tout scénario à suspense il faut un mobile. Sous l'angle de l'État, le but n'était-il pas de s'aligner sur les plans du local de l'étape et de le favoriser? «Clairement non, répond le département. N'importe quel développeur, suisse ou étranger, pourrait venir étudier la faisabilité de réaliser un parc éolien.» Mais n'était-ce pas Groupe E qui se tenait debout aux côtés du Conseil d'État lors du lancement de «l'aventure éolienne» en 2020? «Au moment de la validation du plan directeur, il n'y avait plus qu'un développeur encore actif dans le canton», nous répond-on. L'histoire fait bien les choses.

Cela ne suffit pas à expliquer les conflits d'intérêts potentiels, les développeurs qui poussent les éoliennes vers la plaine, les critères de vent abaissés et ceux d'accessibilité augmentés, les conventions secrètes passées, les promesses de rentabilité faites aux communes. Une réponse se trouve peut-être dans un e-mail qu'un cadre de Groupe E adresse à une commune fribourgeoise, le 14 décembre 2017.

Il l'invite à remplir au plus vite «les formulaires de demande de subventions», qui sont en fait des annonces à Swissgrid d'inscription au système de la rétribution à prix coûtant (RPC), un système de subventions versées par kilowattheure produit pour l'encouragement des énergies renouvelables grâce à une taxe prélevée sur tous les consommateurs d'électricité. Un formulaire par éolienne, avec des coordonnées GPS, doit être rempli. Les documents le révèlent, les communes concernées les remplissent à la pelle à fin 2017. Il faut dire que le système était censé échoir au 31 décembre – il a depuis été prolongé – d'où l'urgence de la situation. Ses mots sont sans ambiguïté : «Si nous voulons avoir une chance un jour de réaliser ce parc éolien, la demande doit partir avant le 31 décembre.» Et pour cause, les projets inscrits avant fin 2017 peuvent bénéficier d'un soutien durant vingt ans, durée réduite à quinze ans depuis.

> **«N'importe quel développeur, suisse ou étranger, pourrait venir étudier la faisabilité de réaliser un parc éolien.»**
>
> Département cantonal fribourgeois de l'énergie

Le cadre de Groupe E précise dans son e-mail que cela n'engage en rien la Commune dans la réalisation future du projet, quoique cela fasse encore débat juridiquement. En revanche, pour l'énergéticien, si un projet sur liste d'attente est accepté, cela lui garantit une rentabilité future. En effet, une fois signées et placées en liste d'attente, les inscriptions à la RPC peuvent être déplacées ailleurs dans le canton, aux conditions qui prévalaient au moment de la signature. C'est ce qui met du plomb dans l'aile à un argument que nous adresse Ennova dans sa déclaration lorsqu'il dit, comme gage de son indépendance, que «le seul parc prospecté par les SIG dans le canton, à Semsales, a été abandonné». En effet, on apprend dans une présentation réalisée par Groupe E en 2019 que les inscriptions à la RPC de ce parc ont été transférées au Gibloux, site qui fait l'objet d'un partenariat entre les deux sociétés.

1 million par éolienne

Dans le plan présenté aux communes, Groupe E table sur une subvention par kilowattheure de 17 centimes. Considérant une production de 6,3 millions de kWh pour une éolienne, soit un peu plus d'un million de francs par aérogénérateur, ce qui se situe d'ailleurs dans la moyenne des machines actuellement en fonction. Partout en Europe, les montants des subventions sont bien moindres, de l'ordre de 5 centimes le kWh pour de l'éolien en pleine mer en France. L'énergie verte est de plus en plus rentable et ce n'est sans doute pas un hasard si la Confédération se dirige désormais vers un soutien à l'investissement, pour l'heure sans conséquence sur les projets préalablement admis dans la RPC.

Descendre vers les plaines, limiter les procédures, diminuer les coûts de construction, les opposants en sont convaincus: il n'y a «que l'appât du gain qui justifie cette stratégie». Groupe E s'en défend, en rappelant que la rétribution à prix coûtant n'est en aucun cas le bénéfice que peuvent réaliser les développeurs, puisqu'il faut défalquer toutes les charges, notamment d'amortissement et d'exploitation. Et de préciser que «le bénéfice qui peut être espéré de cette activité est raisonnable et proportionné eu égard aux risques encourus. Cela étant, l'enjeu réel et la priorité de Groupe E demeurent la sécurité d'approvisionnement». La raison et la proportion restent, comme chacun le sait, des principes tout relatifs.

6 Demain, alors on fait comment?

Au Châtelard, en 2012, la population rêvait d'éoliennes, elle aurait pu être pionnière dans le canton. Dix ans plus tard, il reste un sacré gâchis. Les habitants de cette commune et leur président, pourtant ouverts à l'énergie éolienne, sont désormais eux aussi opposés au plan fribourgeois, dans lequel ils ne reconnaissent pas leur projet d'origine. Par ailleurs, leur confiance est sérieusement ébranlée. Leur syndic, David Fattebert, a désormais signé un instrument parlementaire avec l'opposante Antoinette de Weck, chose encore impensable il y a peu. Leur but: exiger que les communes soient davantage consultées. Tout un symbole.

Tout au long de cette enquête, il n'a jamais été question d'un débat pour ou contre l'éolien. Ce n'est pas le sujet. Le sujet est de savoir si, au nom du changement climatique, de l'approvisionnement en électricité ou de tout autre but louable, on peut faire les choses n'importe comment. Tolérerait-on cette manière de procéder si, au lieu d'éoliennes, il s'était agi de forer des puits de pétrole ou d'extraire du charbon? Poser la question, c'est y répondre.

Aujourd'hui, le plan directeur en force limite les oppositions et la Confédération veut accélérer les procédures pour l'éolien et l'hydraulique. Dans les communes, on craint d'avoir perdu le contrôle. Mais la Confédération le laisse entendre: pour que cela fonctionne, il faut que ce processus soit mené de façon irréprochable. Est-ce le cas ici?

L'histoire, vous vous en souvenez, avait commencé au Japon. On vous propose, sur une invitation de Stéphane Genoud, professeur en management de l'énergie à la HES-SO Valais/Wallis, de la terminer sur la petite île danoise de Samsø. L'homme a l'habitude d'y emmener chaque année ses étudiants. Depuis 2007, ce bout de terre de 114 km² est autonome en énergie renouvelable et d'ici à 2030, il se sera complètement débarrassé des énergies fossiles grâce à un renouvellement complet de son parc de transports. Mais ce projet, c'était celui de ses habitants.

Les gens ont investi eux-mêmes dans les énergies propres, dont des éoliennes, en ont compris l'intérêt et en tirent directement parti. Ils n'auraient pas accepté qu'on leur colle un mât de 200 mètres sous le nez sans les avoir consultés et informés au préalable.

Alors faut-il des éoliennes en Suisse, à Fribourg? Sans doute et même les opposants dans ce dossier le reconnaissent. Mais cette affaire montre plutôt l'exemple à ne pas suivre pour y parvenir. Un modèle pas si éloigné des principes cavaliers des rois du pétrole, avec de la peinture verte pour masquer les taches d'huile. Une fable pas très moderne où ce qui paraît vraiment compter – pour reprendre les mots cités – ce n'est pas le climat de nos enfants, mais le bruit du tiroir-caisse.

Contrôle qualité